

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	5 septembre 2017	12 septembre 2017
Quorum 72		
Votants 82		
Suffrages exprimés : 82		

Séance du 20 septembre 2017

N°170920-05

L’an deux mil dix-sept, le 20 septembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPAERT, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Olivier TASSEL, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
M. David LAMBION représenté par M. Didier MOLTON
M. Jacques LEFRANCOIS représenté par M. Guy BUREL

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à M. Gérard FOUCHÉ
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE
M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Hervé MOUQUET
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
M. Yves LEFRIQUE a donné pouvoir à M. Philippe ETIENNE
Mme Françoise MARIE a donné pouvoir à M. Alain POILVE
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET
Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET

Absents :

MM Enrick DE BRABANDERE, Didier GUERIN, et Mmes Danièle CAMINADE, Justine MORTELECQUE

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain LETARD a été élu secrétaire de séance.

* * * * *

Objet :

FINANCES – Assainissement délégation – Décision modificative n°2/2017

N°05

Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170920-170920-05-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'article L.1612-11 du CGCT qui donne la possibilité d'apporter en cours d'année des modifications au budget.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 1^{er} septembre 2017.

Vu l'avis favorable du bureau élargi en sa séance du 7 septembre 2017.

Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :

RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2/2017 ASSAINISSEMENT DELEGATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			013 ATTENUATIONS DE CHARGES	
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS			74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 219.00 €		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	66 CHARGES FINANCIERES			78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 844.00 €
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS				
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 375.00 €			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 844.00 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 844.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES	
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			041 OPERATIONS PATRIMONIALES	
06201601 Transfert des effluents du secteur de Paluel vers Voullottes	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-266 480.00 €		021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-1 375.00 €
31504 Reconstruction STEP Bosville	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-238 337.00 €			
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	503 442.00 €			
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-1 375.00 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	-1 375.00 €

Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170920-170920-05-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2017

DM.n°2 ASSAINISSEMENT DELEGATION

SERVICE DEMANDEUR	CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	D F R I	BUDGET PRIMITIF + DIM n°1	DIM n°2	EXPLICATION
	Opération	Chapitre					
FIN	PAS D'OPERATION	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	D	0.00 €	2 097.00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6542 CREANCES ETEINTES	D	0.00 €	4 747.00 €	Mise à jour des provisions suite aux admissions en non valeurs présentées séance tenante
FIN	PAS D'OPERATION	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7817 REP/DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	R	0.00 €	6 844.00 €	
EAS	PAS D'OPERATION	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	658 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	D	0.00 €	1 375.00 €	Facture du SDE sur les travaux inopérés d'oxidacion, desserte en énergie électrique station de lagunage route d'Aubervilla à Aubervilla la Manuel
EAS	TRANSFERT DES EFFLUENTS DU SECTEUR 06201601 DE PALUEL VERS VEUILLETES	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2313 CONSTRUCTIONS	D	600 000.00 €	-266 480.00 €	Mise à jour de l'APCP "Transfert des effluents du secteur de Paluel vers Veulottes"
EAS	31504 Reconstruction STEP BOSVILLE	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2313 CONSTRUCTIONS	D	300 000.00 €	-238 337.00 €	Mise à jour de l'APCP * Reconstruction STEP Bosville*
FIN	PAS D'OPERATION	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2313 CONSTRUCTIONS	D	6 085 137.99 €	503 442.00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	D	2 918 070.18 €	-1 375.00 €	Equilibre de la DM
FIN	PAS D'OPERATION	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	R	2 918 070.18 €	-1 375.00 €	

Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170920-170920-05-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2017

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 05.. - Séance du 26/09/17 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 26/09/17
Date de publication : 26/09/17 Le Président.

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170920-170920-05-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2017